

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 12-370-1927 promulguant le décret du 31 août 1927 fixant les traitements des fonctionnaires du cadre général des bureaux des secrétariats généraux.

n° 12-370-1927

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

30 septembre 1927

Numéro JO

n° 370 du 30/09/1927

Date du numéro

30 septembre 1927

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 31 août 1927 fixant les traitements des fonctionnaires du cadre général des bureaux des secrétariats généraux,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulgué dans la colonie le décret du 31 août 1927, fixant les traitements « les fonctionnaires général des bureaux des secrétariats généraux.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.